



RÉGION ACADÉMIQUE
CORSE

Liberté
Égalité
Fraternité



TERRITOIRE
NUMÉRIQUE
ÉDUCATIF
Corse du Sud



Appel à manifestation d'intérêt : équipements numériques éducatifs

Le TNE, qu'est-ce que c'est ?

Les Territoires Numériques Éducatifs (TNE) expérimentent, dans douze départements, dont le département de la [Corse du Sud](#), de nouvelles manières d'utiliser les outils numériques au service de l'éducation. Le TNE s'articule autour de 4 leviers d'actions :

- équipement des établissements scolaires
- formation des enseignants
- ressources numériques pour les enseignants et les élèves
- parentalité et inclusion

Dans cette perspective, les collectivités locales sont mobilisées pour équiper les écoles, collèges et lycées avec l'aide financière de la Banque des Territoires (fonds plafonnés).

Le volet « équipements numériques éducatifs » du TNE est piloté par la Collectivité de Corse avec l'appui de la Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif (DRANE) de l'Académie de Corse.

Pour qui ?

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à l'ensemble des **établissements scolaires publics et privés** (écoles, collèges, lycées, EREA) de **Corse du Sud** qui ont besoin de matériel numérique éducatif **pour réaliser des projets pédagogiques**.

Quel calendrier ?

Cet appel à manifestation d'intérêt débute le **8 avril 2024** et se termine le **30 mai 2024**. Une autre session sera proposée en 2025.

Quels équipements numériques éducatifs ?

Pour faciliter l'accompagnement aux usages pédagogiques et la maintenance, des packs d'équipements numériques préconisés par la DRANE de l'Académie de Corse sont proposés. Si vous souhaitez des recommandations précises, contactez l'équipe du TNE Corse du Sud : tne@ac-corse.fr

Les coûts indiqués correspondent à une estimation TTC, ils sont susceptibles de variations. La subvention du TNE cofinance **50%** du coût du matériel.

Si le projet pédagogique en justifie le besoin, il est possible de solliciter du matériel numérique éducatif complémentaire aux packs d'équipements proposés.



**RÉGION ACADÉMIQUE
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITĀ DE **CORSE**




Quels équipements numériques éducatifs ?

3 380€



Pack écran interactif

8 730€



Pack tablettes
15 tablettes Android, chariot mobile compact

1 650€



Pack webradio

1 440€




Pack robotique cycles 1-2-3

910€



Pack robotique cycles 3-4

840€



Pack robotique cycle 4



Quelle démarche ?

Étape 1 : Présentation du projet pédagogique et de son co-financement

Pour le premier degré :

1. Les directeurs d'écoles, en concertation avec les équipes enseignantes définissent le projet pédagogique qu'ils font valider par leur IEN de circonscription (annexe 1).
2. Les directeurs d'écoles transmettent le projet validé par l'IEN à leur commune pour solliciter un accord de cofinancement (annexe 2).
3. Les directeurs d'écoles remplissent le [formulaire en ligne](#) sur *Démarches Simplifiées*. Ils transmettent en pièces-jointes :
 - la présentation du projet validé par l'IEN de circonscription (annexe 1).
 - le devis de l'équipement numérique sollicité.
 - le courrier signé par le maire de la commune (annexe 2).

Pour le second degré :

Les chefs d'établissement, en concertation avec les équipes enseignantes remplissent le [formulaire en ligne](#) pour présenter le projet pédagogique, l'équipement numérique sollicité et son coût financier. Ils transmettent le devis en pièce-jointe.

Étape 2 : Analyse des projets et attribution des subventions

1. En **juin 2024**, les projets sont analysés lors d'un comité TNE composé de membres de la Collectivité de Corse et du Rectorat de Corse.
2. En **juin 2024**, les communes et les établissements scolaires concernés sont informés par courrier

Étape 3 : Achat et livraison de l'équipement numérique

Pour le premier degré :

Une subvention d'équipement correspondant à **50%** du coût du matériel sera attribuée à chaque commune concernée par la Collectivité de Corse. Dès réception de l'arrêté attributif de subvention, les communes procèdent à l'achat de l'équipement numérique pour les écoles.

Elles transmettent à la Collectivité de Corse :

- une **attestation de livraison** de l'équipement numérique (annexe 3).
- un **bilan financier** permettant le versement de la subvention (annexe 4).

Pour le second degré :

Les établissements dont le projet TNE a été retenu **transmettront à la Collectivité de Corse une demande de subvention d'équipement spécifique** correspondant à **100%** du coût du matériel.



RÉGION ACADÉMIQUE
CORSE

Liberté
Égalité
Fraternité



Modalités de co-financement

Chaque pack d'équipement numérique éducatif bénéficie d'un **cofinancement de 50%** dans le cadre du Territoire Numérique Éducatif de Corse du Sud.

Ces fonds France 2030 sont alloués par la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires).

La Collectivité de Corse dispose de ces fonds et effectue les versements de la subvention TNE – Caisse des Dépôts auprès des communes et EPCI qui cofinancent à hauteur de 50% les packs d'équipements numériques éducatifs pour les écoles.

Quel accompagnement ?

En amont de la sollicitation d'équipement numérique

Les directeurs et chefs d'établissement qui en font la demande peuvent bénéficier d'un accompagnement dans la définition du projet pédagogique et dans le choix de l'équipement numérique éducatif.

Après la dotation d'équipement numérique

Les équipes éducatives de chaque établissement scolaire équipé bénéficieront d'un double accompagnement :

- une aide à la prise en main technique du matériel numérique
- un accompagnement aux usages pédagogiques réalisé dans le cadre de l'École Académique de la Formation Continue (E AFC).

Cet accompagnement de proximité sera réalisé au sein de l'établissement scolaire.

Quelle maintenance des équipements numériques ?

La maintenance des équipements numériques et le maintien en condition opérationnelle pour les années suivantes sont assurés par les communes ou EPCI pour les écoles du premier degré. Pour le second degré, la maintenance des équipements informatiques est assurée par la Collectivité de Corse.

Contact
tne@ac-corse.fr